

Déchets verts (Centre de collecte des biodéchets)

Déchets autorisés :

- ✓ Arbustes et branches jusqu'à un diamètre de 15 cm avec une longueur maximum de 3 mètres.
- ✓ Branches entre 15 cm et 40 cm de diamètre avec une longueur maximum de 1 m.
- ✓ Tonte de gazon et herbe.
- ✓ Feuillage.
- ✓ Déchets végétaux de jardin.
- ✓ Fruits et épluchures.
- ✓ Fleurs coupées et plantes, etc...

Merci de bien séparer le gazon et les épluchures des branches pour permettre une valorisation (production d'énergie) de ces déchets.

Le dépôt est strictement réservé aux déchets verts du territoire de Boncourt. Le traitement des branchages générés par les activités rémunérées des entreprises est facturé au m³.

Pour les volumes supérieurs à 5 m³, il est obligatoire de contacter le gérant du centre 24h à l'avance au 078 628 21 18.

Déchets interdits :

- Les souches (centre de tri Ramseyer à Courgenay ou entreprise Fleury à Montignez 079 236 77 81)
- Les restes de cuisine (à mettre dans les sacs taxés).
- Les plantes invasives et toxiques, rumex, chardon, etc. (sacs taxés).
- Les planches de bois et de bois traité (encombrants).
- Les sacs biodégradables ou compostables.
- La terre et les cailloux.